

24



RAPPORT
ANNUEL





LE MOT DU PRÉSIDENT

Si ce rapport d'activité est publié sous ma présidence, en 2025, il présente les actions menées en 2024 quand Joëlle Ceccaldi-Raynaud, Maire de Puteaux, occupait ce poste et pilotait aux destinées de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.

Je tiens par conséquent à rendre hommage au travail qu'elle a mené, avec détermination et conviction ; et je salue un bilan qui n'est pas simplement tangible aujourd'hui, mais qui vise aussi à inscrire le territoire dans une dynamique constructive et responsable pour les années à venir.

Je pense tout particulièrement aux initiatives prises – dans le cadre de notre compétence « développement économique » – pour entretenir, renouveler, renforcer l'attractivité de nos communes. Parce que nous sommes tous conscients que leur vitalité résulte d'une conjonction de facteurs favorables, tant sur le plan du logement que des transports, de l'emploi, des commerces ou encore de l'offre sportive et culturelle, il nous appartient de maintenir la qualité de cet environnement.

Cela passe non seulement par des politiques de renouvellement – à ce titre nous serons très attentifs à la rénovation du quartier de La Défense – mais également par des actions innovantes, à l'image du Catalyseur Santé, lancé en 2024. Dans le même esprit que son « grand frère », le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat, cette instance poursuit plusieurs objectifs : encourager les partenariats entre les acteurs, publics et privés, du soin, de la recherche et de l'innovation en matière de santé ; faciliter les levées de fonds donner plus de visibilité aux experts de renommée internationale que nous comptons autour de nous.

Soutenir l'innovation et la vitalité économique ne saurait cependant suffire à préparer l'avenir de notre territoire. Celui-ci passe aussi par sa capacité à construire un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), à la fois adapté aux évolutions de notre société et capable de respecter l'histoire et l'identité des communes qui composent l'EPT Paris Ouest La Défense. À cet égard, l'année 2024 a marqué une étape importante dans l'amorce d'un diagnostic urbain qui se poursuit : réunions et séminaires entre élus et équipes d'urbanisme vont nous permettre, dans les mois qui viennent, de définir ensemble les grands objectifs qui structureront un plan d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce PADD sera le moteur stratégique de notre PLUi, il fixera le cap politique dont Paris Ouest La Défense aura besoin pour anticiper et accompagner, très concrètement, les changements sociétaux qui se profilent. C'est ainsi que nous relèverons les défis de demain.

Éric Berdoati
Président de Paris Ouest La Défense
Maire de Saint-Cloud

SOMMAIRE

p. 3	Le mot du Président
p. 4	Portrait de territoire
p. 4	Compétences du territoire
p. 5	Chiffres clés
p. 5	Des équipes au services des villes et du territoire
p. 6	Gouvernance

1 AMÉNAGER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS ET DES SALARIÉS

p. 10	Les mobilités passées à la loupe
-------	----------------------------------

2 PRÉSERVER LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT DU TERRITOIRE

p. 16	Mobilisation générale en faveur de la rénovation énergétique
-------	--

3 STIMULER L'INNOVATION

p. 24	Naissance du catalyseur santé
-------	-------------------------------

COMPTES FINANCIERS

p. 30	Budget de fonctionnement
p. 32	Budget d'investissement
p. 34	Ressources humaines

PORTRAIT DE TERRITOIRE

L'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense a été créé en 2016. Situé dans les Hauts-de-Seine, il fait partie du territoire de la Métropole du Grand Paris. Il regroupe 11 communes sur une superficie de 5 929 hectares, pour une population estimée à 568 000 habitants. Paris Ouest La Défense se compose des anciennes communautés d'agglomération Cœur de Seine (Garches, Saint-Cloud et Vaucresson), du Mont-Valérien (Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes) et Seine-Défense (Courbevoie et Puteaux) ainsi que des villes, dites isolées, de La Garenne-Colombes, Levallois et Neuilly-sur-Seine.

COMPÉTENCES DU TERRITOIRE

Sept compétences sont propres à Paris Ouest La Défense. On distingue celles qui font l'objet d'un exercice intégral par l'établissement public territorial et celles dont l'exercice dépend de la notion d'intérêt territorial. Enfin, trois autres compétences sont également partagées avec la Métropole du Grand Paris.

Compétences propres à Paris Ouest La Défense

Exercées intégralement par POLD

- Politique de la ville
- Plan local d'urbanisme
- Plan climat-air-énergie
- Eau et assainissement
- Gestion des déchets ménagers et assimilés

Soumises à la définition d'un intérêt territorial

- Équipements culturels et sportifs
- Action sociale

Compétences partagées avec la Métropole

Soumises à la définition d'un intérêt territorial

- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat et du logement
- Développement et aménagement économique, social et culturel

CHIFFRES CLÉS

ÉCONOMIE / ENTREPRENEURIAT

489 000

emplois

14 200

créations d'entreprises en 2024

7 900 000 M²

de bureaux, locaux d'activités
et entrepôts (2024)

270 000

actifs

26

centres de formation des
apprentis (CFA)

TRANSPORT

4

lignes régionales (train)

1

ligne de tramway

3

lignes de métro

4

autoroutes

64

lignes de bus

293 KM

d'aménagement cyclable

QUALITÉ DE VIE

1 830 HA

d'espaces verts et boisés

289 000

logements dont 25 %
de logements sociaux

Un total de

568 000

habitants

11

communes

90

conseillers territoriaux

DES ÉQUIPES AU SERVICES DES VILLES ET DU TERRITOIRE

ACTION DE PROXIMITÉ

297

agents municipaux mis
à disposition

GOUVERNANCE

90

conseillers territoriaux

STRATÉGIE ET COORDINATION

Une équipe POLD de

56

agents territoriaux

PRÉSIDENT



Éric Berdoati

Président de Paris Ouest La Défense.
Maire de Saint-Cloud

VICE-PRÉSIDENTS



Raphaël Adam

Vice-président : politique de la ville, action sociale et aire d'accueil des gens du voyage.
Maire de Nanterre



Jeanne Bécart

Vice-président : mutualisation des grands réseaux (eau potable, déchets et assainissement).
Maire de Garches



Guillaume Boudy

Vice-président : animation du projet de territoire, mutualisation des services à la population, des équipements (socio-éducatifs, socio-culturels, culturels ou sportifs), des fonctions supports des villes et des outils numériques.
Maire de Suresnes



Joëlle Ceccaldi-Raynaud

Vice-président : ressources humaines, et dossiers afférents à la commission locale d'évaluation des charges transférées.
Maire de Puteaux



Jean-Christophe Fromantin

Vice-président : finances et pacte financier.
Maire de Neuilly-sur-Seine



Véronique Jacqueline

Vice-président : développement durable et plan climat air énergie.
Maire de Vaucresson



Jacques Kossowski

Vice-président : aménagement opérationnel.
Maire de Courbevoie



Patrick Ollier

Vice-président : développement économique et innovation.
Maire de Rueil-Malmaison



Agnès Pottier-Dumas

Vice-président : habitat et logement.
Maire de Levallois-Perret



Monique Rimbault

Vice-président : urbanisme règlementaire, plan local d'urbanisme intercommunal, mobilités et commande publique.
Maire de La Garenne-Colombes

GOUVERNANCE

CONSEILLERS

Paris Ouest La Défense est composé de 90 conseillers territoriaux répartis sur 11 villes

La Garenne-Colombes



Philippe Juvin



Jean-François Dransart



Geneviève Gaillabaud

Nanterre



Thérèse Ngimbous-Batjôm



Zahra Boudjemaï



Hassan Hmani



Rachel Feza Kashema



Rachid Tayeb



Lucie Champenois



Patrick Jarry



Samia Saidj



Jean-Luc Jathières



Perrine Coulter



Alexis Martin



Christophe Ribault



Imed Azzouz



Samia Kasmi



Alexandre Guillemaud

Rueil-Malmaison



Monique Bouteille



Philippe Langlois d'Estaintot



Frédéric Sgard



Denis Gabriel



Henda Hamza



Carole Thierry



François Le Clec'h



Pierre Gomez



Vincent Poizat



Valérie Cordon

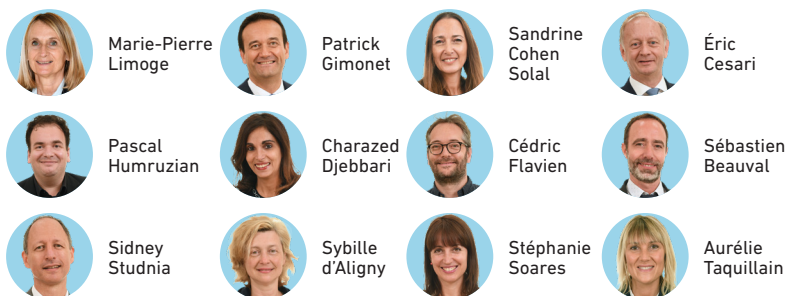


Fatima Chaoui El Ouasdi



François Jeanmaire

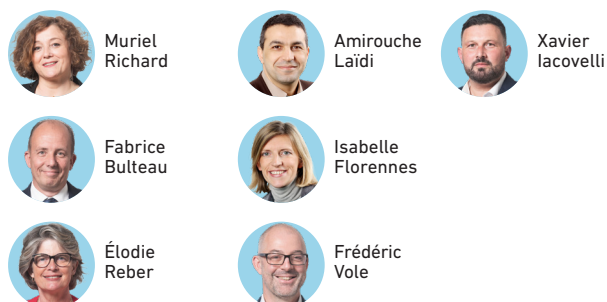
Courbevoie



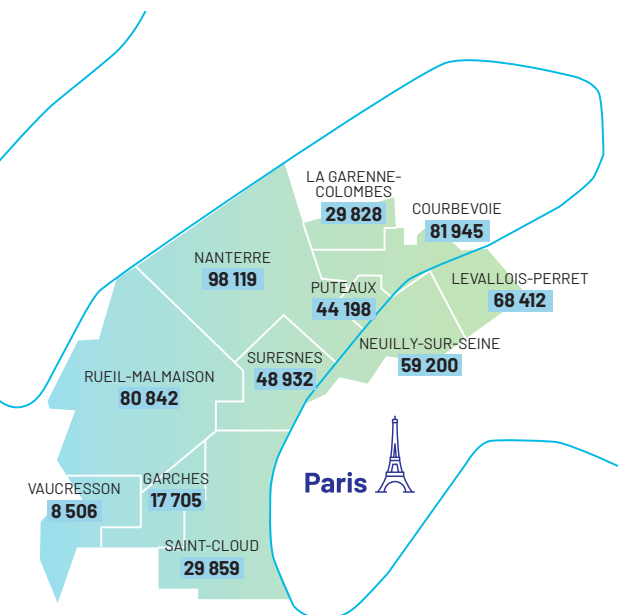
Puteaux



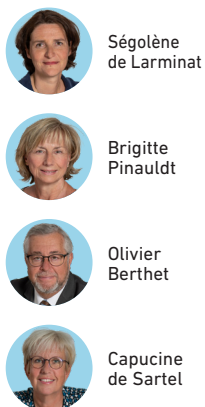
Suresnes



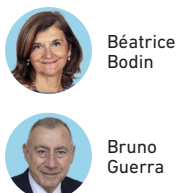
Levallois-Perret



Saint-Cloud



Garches



Neuilly-sur-Seine



AMÉNAGER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS ET DES SALARIÉS





Quelle est l'ambition de Paris Ouest La Défense en termes de développement des mobilités actives ?

« Notre ambition est d'accompagner une évolution des modes de déplacement, en valorisant davantage la marche et le vélo dans l'espace public. Il s'agit de mieux équilibrer

les usages, afin que piétons et cyclistes puissent circuler dans des conditions confortables et sécurisées. Cette démarche vise à offrir à chacun, habitants comme salariés, de véritables solutions de mobilités douces, et ce, quels que soient leurs trajets. »

Pourquoi cette évolution vous tient-elle à cœur ?

« Cette évolution répond à plusieurs enjeux majeurs. Au-delà des problématiques de congestion routière et de saturation des transports en commun, elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie et de santé publique. Le développement des mobilités actives contribue à la fois à favoriser l'activité physique au quotidien et à réduire les émissions polluantes, avec des effets positifs sur l'environnement, le bien-être des habitants et la lutte contre le changement climatique. »

Monique Raimbault

Vice-président : urbanisme réglementaire,
plan local d'urbanisme intercommunal,
mobilités et commande publique.
Maire de La Garenne-Colombes



LES MOBILITÉS PASSÉES À LA LOUPE

Face aux risques sanitaires, économiques et environnementaux provoqués par les pollutions atmosphériques, Paris Ouest La Défense multiplie les initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. C'est ainsi que l'établissement public territorial s'est engagé en 2024 dans le projet innovant Prédicit AI'r.

Quand on sait que le transport routier représente 21 % des émissions de gaz à effet de serre, on comprend que Paris Ouest La Défense ait fait de la lutte contre les pollutions atmosphériques l'une de ses priorités. Pour cela, il a créé en 2021, en partenariat avec IFP Énergies nouvelles (IFPEN) et l'université Paris Nanterre, un Observatoire territorial stratégique de la mobilité (OTS-MOB). Son objectif est d'observer les déplacements des usagers des transports en commun et des cyclistes dans les communes de POLD.

En 2024, sollicité par IFPEN, l'établissement public territorial s'est lancé dans un projet plus ambitieux, qui vise à utiliser les données des bornes téléphoniques et de l'intelligence artificielle pour obtenir une photographie, à la fois plus complète – tous modes de transport confondus – et dynamique des déplacements observés. « Nous avons proposé à POLD d'être le chef de file institutionnel de ce nouveau projet, car c'est un territoire avec une intensité de déplacements et une véritable sensibilité à l'analyse des mobilités », explique Giovanni de Nunzio, ingénieur de recherche et chef de projet R&I à IFPEN.

C'est ainsi qu'est né le projet Predict AI'r, dont l'ambition est de fournir aux collectivités un outil d'observation et de prévision capable d'évaluer l'impact de leurs politiques publiques. Porté par un consortium réunissant POLD, IFPEN, Orange, CITEPA et Air&D, Predict AI'r a été lauréat, en mai 2024, de l'appel à projets lancé par la Banque des Territoires dans le cadre du plan d'investissement France 2030.

« Une fois qu'on aura réussi à reconstruire les habitudes de mobilité à partir des données de bornage téléphonique, on pourra calculer les émissions associées à ces déplacements, pour chaque mode de transport, précise Giovanni de Nunzio. On pourra alors avoir une image dynamique de l'empreinte carbone et de la qualité de l'air du territoire étudié ».

Expérimenté sur le territoire de POLD, cet outil d'aide à la décision a vocation à être dupliqué par d'autres collectivités, pour une gestion plus durable de leurs mobilités.



POLD lauréat de l'appel à projets "Démonstrateurs d'IA frugale au service de la transition écologique dans les territoires" (DIAT)

AMÉNAGER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS ET DES SALARIÉS

Paris Ouest La Défense vit au rythme des usagers empruntant les divers moyens de transport disponibles sur le territoire. Ses habitants comme les salariés qui y travaillent se déplacent quotidiennement. Pour leur rendre la vie plus facile, les communes du territoire ont confié à POLD le soin d'adapter les aménagements urbains, l'habitat et les mobilités aux contraintes dictées par le changement climatique. Les actions poursuivies ou initiées en 2024 ont pour objectif de dessiner un cadre de vie plus serein et plus sain pour tous.

Mobilités : favoriser l'achat de véhicules moins polluants...

Consacré aux déplacements et à leur impact sur la qualité de l'air, l'axe 2 du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de POLD prévoit une série d'actions pour encourager le recours à une mobilité renouvelée.

Lancé en 2020, le dispositif « Je roule propre », destiné à encourager les habitants à remplacer leur véhicule thermique, a été poursuivi en 2024. Il consiste en une subvention de POLD correspondant à 10 % du montant de l'aide « Métropole Roule Propre » versée par la Métropole du Grand Paris. En 2024, POLD a ainsi financé un montant total de 43 000 €, répartis entre 83 bénéficiaires qui ont fait l'acquisition d'un véhicule électrique "propre".

En cohérence avec ce dispositif, les villes de l'établissement public territorial (EPT) ont également poursuivi en 2024 l'installation de bornes de recharge pour voiture électrique, qui sont passées de 96 bornes en 2017 à 379 en 2023.

... et encourager les modes de déplacement actifs

Augmenter de 50 % l'usage des modes de déplacements actifs – marche et vélo – figure parmi les objectifs de l'axe 2 du PCAET de POLD. Il a justifié l'élaboration d'un schéma directeur cyclable, qui déploie progressivement, depuis 2021, un réseau cohérent d'itinéraires continus et sécurisés pour les vélos. Les infrastructures cyclables sont ainsi passées de 157 à plus de 290 km entre 2019 et 2024, soit une hausse de 86 %.

La planification de nouveaux aménagements, qui ne faiblit pas, prend en compte les analyses menées par Geovelo. Cette entreprise avec laquelle POLD a établi un partenariat depuis 2022 lui fournit des statistiques et des informations sur les pratiques des cyclistes et les itinéraires les plus utilisés. L'application Geovelo a en outre permis à l'EPT de développer sa propre communauté de cyclistes, qui est passée de 4 000 personnes en janvier 2023 à près de 36 000 fin 2024.

Cet engagement en faveur du vélo explique que l'EPT ait été désigné en novembre 2024 lauréat de l'appel à projet AVELO 3 porté par l'ADEME. Dans ce cadre, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie apportera à POLD un soutien technique et financier pour mettre en œuvre et promouvoir une politique cyclable intégrée à l'échelle de son territoire.



Avenue Gambetta, Courbevoie

+ 295 %

de bornes de recharge de voiture électrique depuis 2017

+ 86 %

d'infrastructures cyclables depuis 2019

Logements sociaux : simplifier et clarifier le traitement des demandes

Rendue obligatoire par la loi ELAN, l'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGID) de logement social est en cours, à l'échelle de Paris Ouest La Défense.

Porté par les villes et les partenaires de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) de logements, le PPGID, qui s'adresse aux demandeurs de logement social, constitue le pendant « usagers » de la CIA en leur octroyant des garanties sur la mise en œuvre des orientations prises en matière d'attribution.

Ce projet a été organisé en deux phases. Dans un premier temps, les techniciens des villes, les élus, les représentants des services de l'État (DRIHL 92) et les bailleurs sociaux ont réfléchi à la conception d'une grille de cotation.

Plusieurs opérations d'aménagement sont en cours et participent au renouvellement urbain du territoire. Ces transformations sont essentielles pour adapter les villes aux besoins de leurs habitants et pour assurer un développement durable et harmonieux. En 2024, un contrat de concession d'aménagement puis une convention ont été conclus entre la ville de Vaucresson et l'EPT Paris Ouest La Défense pour mettre en œuvre le projet « Le Val ». Cette opération de plus de 7 000 m² située en cœur de ville devrait permettre la création d'environ 132 logements, dont une partie dédiée au logement social, et d'environ 1 500 m² de surface de plancher pour les commerces et activités. L'opération Le Val comprend également une présence paysagère forte avec des cœurs d'îlots végétalisés, la reconstitution du stationnement public existant à côté de la place du marché et la création de deux sentes piétonnes.

En 2024 lors de la seconde phase, les acteurs concernés ont ensuite travaillé à la définition du service d'accueil et d'information de la demande (SIAD) et à l'identification des thématiques de travail concernant la gestion partagée de la demande à inscrire dans le PPGID.

Une fois adopté, le PPGID sera actif pour une durée de six ans.

Aménagement urbain : à Nanterre, plusieurs opérations finalisées

Plusieurs opérations d'aménagement, toutes situées à Nanterre et gérées par la société d'économie mixte de Nanterre (SEMNA), se sont achevées en 2024. Parmi elles, on retrouve la requalification du secteur de La Boule composé de différents îlots opérationnels dont la ZAC Centre Saint-Geneviève. La transformation de cet ensemble de 38 hectares a permis de renforcer la mixité urbaine avec la construction de nouveaux logements diversifiés (1 200 logements et 340 chambres en résidences spécifiques), de nouvelles surfaces commerciales et de bureaux ainsi que des équipements publics (groupe scolaire, centre de loisirs et parking public). La place de La Boule est également un carrefour majeur ayant fait l'objet de réflexions sur le développement des mobilités douces et l'apaisement des espaces publics. L'arrivée prochaine dans ce secteur de la ligne 15 du Grand Paris Express et du tramway T1 achèvera sa mutation.

D'autre part, la ZAC des Provinces Françaises a également été clôturée. Cette opération visait à désenclaver le Cité des Provinces Françaises en l'ouvrant notamment sur les quartiers limitrophes des Terrasses et de Nanterre Université. En plus des nouveaux logements et commerces, la réalisation de la ZAC des Provinces Françaises a contribué à la création d'environ 15 500 m² d'espaces verts, dont 9 600 m² de pleine terre.



Vers un PLU intercommunal

Outil majeur de la planification territoriale et urbaine, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) définit un projet stratégique et le formalise dans des règles d'urbanisme et d'utilisation du sol. Jusqu'à présent, chaque ville du territoire disposait de son propre PLU. Depuis, avec la loi de 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la compétence en matière de PLU a été transférée aux établissements publics territoriaux.

Après une série d'études menées en collaboration avec les élus et techniciens des villes du territoire, Paris Ouest La Défense a prescrit l'élaboration de son PLUi par délibération le 27 juin 2023.

Ce document aura pour objectif de définir des orientations générales concernant un certain nombre de politiques publiques retenues pour l'ensemble du territoire. Il couvre ainsi les thématiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, d'environnement, mais aussi l'habitat, les mobilités, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

En 2024, une nouvelle étape a été franchie avec la désignation d'un bureau d'études chargé d'accompagner l'EPT tout au long de l'élaboration de son PLUi. Compétent sur le plan technique, celui-ci aura avant tout pour mission de traduire de façon opérationnelle la volonté politique des élus du territoire. Cette démarche consistera notamment à la réalisation d'un diagnostic territorial permettant la rédaction d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). De ces premiers documents découleront l'établissement de plusieurs opérations d'aménagements et de programmation (OAP) ainsi qu'un règlement écrit et graphique. À terme, le PLUi se substituera aux 11 PLU communaux existants et portera une vision urbaine globale à l'échelle du territoire de Paris Ouest La Défense.

Les étapes de ce grand projet ont été définies courant 2025 lors d'un séminaire réunissant les élus et les services techniques concernés.



PRÉSERVER LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT DU TERRITOIRE





Quels sont les atouts de POLD en matière de transition écologique ?

« POLD est un territoire dense dont la moyenne de revenu par habitant est assez élevée. Cela doit pouvoir aider à la prise de décision pour la rénovation énergétique des logements.

Par ailleurs, de nombreuses grandes entreprises y ont leur siège. Ces entreprises ont des obligations en termes de développement durable. »

Quelles sont les perspectives qu'ouvrent l'évaluation à mi-parcours du PCAET ?

« L'évaluation à mi-parcours du PCAET a permis de mettre en évidence certaines priorités, notamment le développement des énergies renouvelables et la décarbonation des systèmes énergétiques liés à l'habitat et au tertiaire. Il s'agit d'enjeux essentiels pour la suite du PCAET et la réalisation d'actions à fort impact. »

Véronique Jacqueline

Vice-président : développement durable
et plan climat air énergie.

Maire de Vaucresson



MOBILISATION GÉNÉRALE EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Très engagé pour réussir sa transition écologique, Paris Ouest La Défense, dont le Plan climat-air-énergie territorial a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours, en 2024, a également renforcé les moyens qu'il consacre à la rénovation énergétique.

Désormais situés à Suresnes, les nouveaux locaux de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC POLD) sont non seulement plus centraux, mais aussi plus spacieux. « Nous avons passé un cap avec cette installation, analyse Tony Ferreira, le directeur de l'ALEC Paris Ouest La Défense. Nous pouvons offrir de meilleures conditions de travail à nos salariés et de meilleures conditions d'accueil au public ».

Passés de 8 en 2023 à 12 en 2024 (et bientôt 13 en 2025), les effectifs de l'ALEC permettent de répondre à une demande croissante de la part des habitants. « Nous avons assisté à une augmentation importante des sollicitations du public, atteste Tony Ferreira. Il y a un vrai engouement et un besoin très fort d'accompagnement et de conseils indépendants ». Cette mission d'information fait partie des activités de l'ALEC, qui entreprend aussi d'aller vers les habitants, pour sensibiliser le plus largement possible au sujet de la rénovation énergétique.

C'est ce qui a motivé la conception d'une exposition itinérante – Rénov'Expo – qui a sillonné le territoire de POLD en 2024. Très concrète, celle-ci détaille les étapes, les acteurs et le financement de tout projet. Sur ce point, la spécificité de POLD est de proposer à tous les habitants de son territoire, quels que soient leurs revenus, une aide – Ma Rénov'POLD – pour financer leur projet.

L'exposition Rénov'Expo avait aussi pour objectif « de prouver aux habitants qu'on peut agir, insiste le directeur de l'ALEC. Et de leur démontrer l'intérêt qu'il y a à mener un projet de rénovation énergétique de son loge-

ment ». La Rénov'Expo, qui poursuit sa tournée en 2025, a accueilli 250 visiteurs en 2024.

Toujours dans ce souci d'informer, l'ALEC a également organisé fin 2024, au Palais des Sport de Levallois, la deuxième édition du forum « Habiter durable », afin d'encourager la rencontre et les échanges entre les habitants du territoire et des professionnels de la rénovation. 150 visiteurs y ont découvert l'expertise de quelque 30 exposants.



Stéphanie Soares, conseillère territoriale, durant la Rénov'Expo à Courbevoie

PRÉSERVER LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT DU TERRITOIRE

Exposé aux émissions de gaz à effet de serre, aux îlots de chaleur, au risque inondation et à toute une série de conséquences du dérèglement climatique, Paris Ouest La Défense a prévu dans son Plan climat-air-énergie territorial de nombreuses actions pour préserver les ressources et l'environnement de son territoire. 2024 a notamment été consacrée à une évaluation à mi-parcours de son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), à un travail approfondi sur son Schéma Directeur d'Assainissement et à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs pour limiter la production de déchets.

2024 : évaluation du PCAET et...

Adopté en juin 2019, le Plan climat-air-énergie territorial de POLD (consultable sur le site internet de POLD), dont l'ambition est d'adapter le territoire aux conséquences du changement climatique, prévoit 23 actions, réparties en quatre axes stratégiques : agir pour une facture énergétique maîtrisée des logements et du tertiaire (axe 1), faciliter les déplacements et limiter leurs émissions (axe 2), aménager et organiser le territoire en préservant le patrimoine naturel, la santé et la qualité de vie (axe 3) et promouvoir une consommation responsable (axe 4). Prévue dès le départ, son évaluation à mi-parcours, lancée en 2023, a donné de premiers résultats en 2024. Il apparaît ainsi que 11 actions du PCAET ont été engagées, soit près de la moitié. Des avancées significatives ont été relevées pour chacun des quatre axes.

Concernant l'axe 1, l'évaluation retient la création de l'aide spécifique du territoire à la rénovation énergétique des logements (Ma Rénov' POLD), la progression du nombre de conseils prodigués par l'ALEC POLD ou encore la création en 2024 d'un groupe d'échange « Patrimoine et Énergie » pour mettre en réseau les gestionnaires de bâtiments et fluides des villes et des structures publiques.

Du côté de l'axe 2, le bilan porte sur la prime « Je roule propre » et le déploiement des itinéraires cyclables (voir page 11).

Pour l'axe 3, centré sur la thématique de la résilience du territoire, les avancées notables sont liées à l'approbation du schéma directeur d'assainissement en 2024 (voir ci-dessous) et à la végétalisation de 16 nouvelles cours d'écoles depuis 2018.

Enfin, pour l'axe 4, la mise en place du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur la période 2023-2029 (voir ci-dessous) est saluée, puisqu'elle a conduit à une réduction de 3 % de la quantité de déchets ménagers et assimilés par habitant, soit l'objectif que s'était fixé le PCAET sur cette thématique.

...labellisation en cours

Parallèlement à la mise en œuvre de son PCAET, Paris Ouest La Défense et neuf villes de son territoire se sont engagées en 2022 dans un processus de labellisation pour bénéficier de l'appellation Territoire Engagé Transition Énergétique (TETE).

Destinée à récompenser les efforts fournis en matière de transition écologique, cette labellisation aide aussi les collectivités locales à pousser plus loin leurs politiques environnementales.

Basé sur le référentiel climat-air-énergie de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le label TETE prévoit six domaines d'évaluation : planification territoriale; patrimoine de la collectivité; approvisionnement énergie, eau, assainissement; mobilité; organisation interne; coopération et communication. Accompagnée par un bureau d'études, cette démarche se déroule sur quatre ans; à l'issue desquels les collectivités recevront une note comprise entre une et cinq étoiles selon leur niveau d'avancement.

Ma Rénov' POLD bondit

En progression de 189 %, le nombre de bénéficiaires individuels de Ma Rénov' POLD atteste de l'efficacité des campagnes d'information et de sensibilisation menées par l'ALEC POLD, pour inciter à la rénovation énergétique et faire connaître l'aide territoriale. Au total, 46 958 € d'aides ont été accordées pour des projets individuels et 40 000 € pour des projets d'aide aux copropriétés en 2024. Dans 47 % des cas, les projets concernent le remplacement de fenêtres « simple vitrage » par des fenêtres « double vitrage ».

23

c'est le nombre d'hectares végétalisés sur le territoire entre 2018 et 2023

ASSAINISSEMENT : UN SCHÉMA DIRECTEUR CLIMATO-COMPATIBLE

En charge de la compétence eau et assainissement, Paris Ouest La Défense a adopté en juin 2024 un schéma directeur d'assainissement. Ce document est une boussole pour anticiper, prioriser et échelonner les investissements nécessaires à la réhabilitation du réseau et aux aménagements de déconnexion des eaux pluviales au réseau.

Indispensable pour garantir une bonne gestion des eaux usées, le schéma directeur d'assainissement (SDA) donne à voir l'état précis d'un réseau créé il y a plus de 50 ans. Il sert à évaluer les travaux qui seront nécessaires pour l'entretenir et le renouveler. Car, en cas d'anomalie sur le réseau, il y a un risque que les eaux usées se déversent dans le milieu naturel et génèrent des pollutions. Inversement, il faut absolument éviter que les eaux de nappe ne pénètrent dans les émissaires qui transportent les eaux sales. Or, à l'occasion de la révision du SDA – obligatoire tous les dix ans – les services de POLD se sont rendu compte que certains tronçons du réseau qui collectent à la fois les eaux usées et les eaux de pluie n'étaient pas suffisamment dimensionnés, ce qui engendre un risque de débordement. Un plan d'investissement a donc été établi non seulement pour programmer les travaux de réparation et de mise à niveau nécessaires, mais aussi pour intégrer les impacts des pluies décennales et du changement climatique.

Des modélisations ont été effectuées pour se préparer à des épisodes pluvieux plus intenses et irréguliers. Elles ont révélé des points noirs. Des travaux hydrauliques et d'aménagement seront par conséquent réalisés en amont de ces points noirs, pour déconnecter les eaux de pluie du réseau d'assainissement. Il peut s'agir de projets de désimperméabilisation des sols, de création de cours oasis ou encore de gestion des eaux de pluie à la parcelle. Ces solutions qui se traduisent par de la végétalisation prennent en compte les enjeux du changement climatique, avec des impacts positifs sur la biodiversité et la gestion des épisodes caniculaires.

Finalisé et adopté en 2024, le nouveau Schéma directeur d'assainissement de POLD, qui estime les investissements qui seront nécessaires chaque année, sert également à établir la redevance d'assainissement, payée par les usagers sur leur facture d'eau potable.

Nouveaux zonages

En cohérence avec ce nouveau SDA, les zonages d'assainissement et d'eaux pluviales ont été revus en 2024 : après une enquête publique qui a eu lieu en juin et juillet, le nouveau document a été adopté en septembre. Pour l'assainissement, peu de changements étaient possibles, l'assainissement étant forcément majoritairement collectif, deux périmètres uniquement ont été définis pour les eaux de pluie. Pour la première fois, il a été décidé qu'à l'exception des zones de captation des eaux potables, les autres secteurs gèreraient les eaux pluviales de la même manière intégrée, pour soulager le réseau d'assainissement. Ce zonage fera désormais partie des PLU, pour accéder au statut de document réglementaire.

Renouvellement de DSP

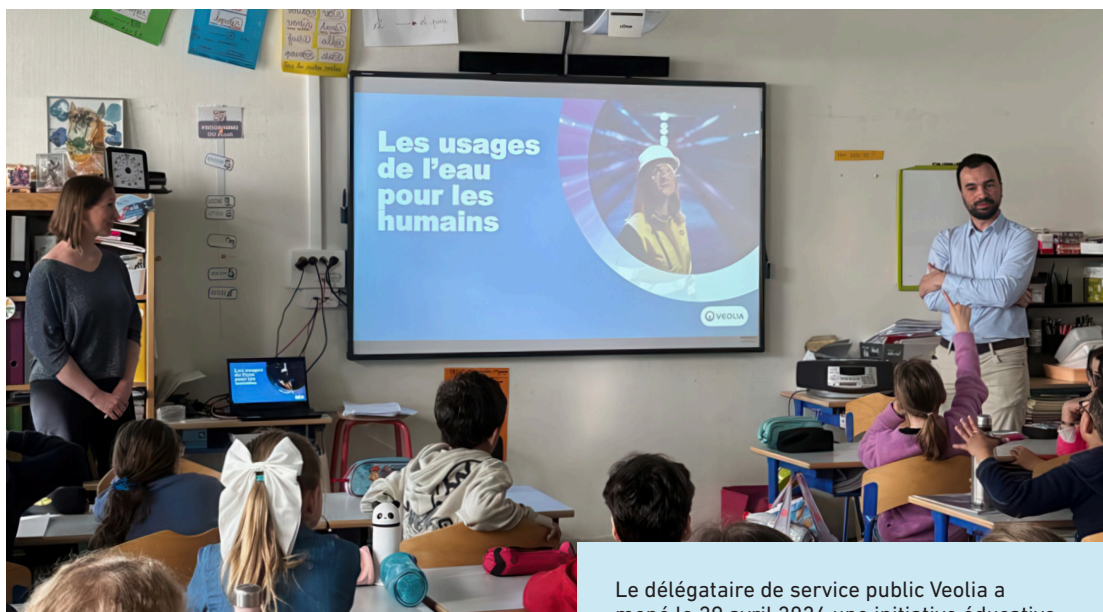
Deux modalités de gestion du réseau d'assainissement existent sur le territoire : à Nanterre, POLD fait appel à des prestataires pour assurer l'entretien du réseau (régie), alors que sur les autres communes ces missions sont assurées par délégation de service public (DSP). En 2024, un travail de révision des périmètres géographiques a entraîné une réduction du nombre de DSP, passé de 5 à 4. Le contenu de ces DSP a été également revu, avec de nouvelles garanties en termes d'exigence d'entretien et des négociations sur l'aspect financier.

Nouvelles démarches de prévention

La gestion du réseau d'assainissement ne se résume pas à des enjeux de quantité. Il faut aussi surveiller la nature des eaux rejetées. C'est pourquoi, en 2024, POLD a signé des conventions de rejet avec différents acteurs, tel que le Conseil départemental des Hauts-de-Seine ou des professionnels. L'objectif est d'éviter les rejets d'eaux polluées dans le réseau ou de matières qui pourraient obstruer le réseau et nécessiter des curages. En 2025, cette démarche de prévention sera élargie à la nature des eaux rejetées, pour traquer toute substance dangereuse et éliminer le risque de pollution de l'environnement.

Rapport d'analyse de risque de défaillance

Chaque année, POLD transmet à la Police de l'eau des données relatives au fonctionnement de son système d'assainissement, afin d'attester de sa conformité. En 2024, pour la première fois, il a fallu élaborer un rapport complet d'analyse de risque de défaillance du système d'assainissement. Le fonctionnement de chaque ouvrage présent sur le réseau (pompes, bassins, chambres à sables...) a été scruté. Des informations précises ont dû être transmises pour expliquer les procédures prévues en cas de pannes, pour garantir la fiabilité du réseau. Ce document est devenu obligatoire, il est valable cinq ans, pour que la Police de l'eau octroie un avis de conformité annuel.



Vers plus de sobriété

Des études ont été lancées en 2024 pour initier de nouveaux usages des eaux non conventionnelles, afin de limiter le recours à l'eau potable pour certains usages. Il s'agit par exemple de ne plus utiliser l'eau potable pour arroser ou entretenir les voiries. Des réflexions sont par exemple en cours avec la RATP sur les moyens de récupérer les eaux qui s'infiltrent dans les stations et qui étaient jusqu'à présent refoulées sans être valorisées.

Le délégataire de service public Veolia a mené le 29 avril 2024 une initiative éducative en organisant des classes d'eau à l'école George Sand de Rueil-Malmaison. Conçus pour sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de la pollution et de la gestion de l'eau, ces ateliers interactifs ont permis aux élèves de découvrir le cycle de l'eau, les causes et les conséquences de la pollution, ainsi que les bonnes pratiques pour préserver cette ressource précieuse.

DÉCHETS : MISER SUR LA PRÉVENTION

Dans la continuité de l'adoption de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), adopté en mars 2023, POLD a initié en 2024 de nouveaux projets en faveur du réemploi.

Avant de jeter, voire de recycler, le réemploi est la meilleure solution pour limiter les volumes de déchets et préserver ainsi les ressources de la planète. C'est dans cette optique que POLD inscrit ses actions de prévention.

Une 3^e ressourcerie subventionnée

Après avoir soutenu des ressourceries à Rueil-Malmaison et à Suresnes, l'établissement public a signé en 2024, avec l'association R-Nouvelle et la Ville de Saint-Cloud, une convention pour le financement d'une troisième ressourcerie sur le territoire de Paris Ouest La Défense. Les produits récupérés sont soit revendus, dans la boutique solidaire attenante, soit orientés vers des filières de valorisation adaptées. En plus d'offrir aux objets une nouvelle vie, ce lieu poursuit des objectifs solidaires, à travers des partenariats avec des associations caritatives. Prochainement, des ateliers de sensibilisation y seront également organisés pour encourager des modes de consommation responsables.

Reprise en gestion directe des déchèteries



Déchèterie de POLD à Nanterre

Les déchèteries jouent aussi un rôle clé dans cette ambition de limiter la production de déchets. Il s'agissait d'offrir aux acteurs qui ont la compétence collecte une meilleure maîtrise de l'organisation des déchèteries. Grâce à ce travail, qui a duré plus d'une année, nécessitant la réécriture des marchés et l'embauche d'une personne dédiée, POLD a repris en 2024 la gestion directe des déchèteries fixes à Nanterre et à Rueil-Malmaison, au 1^{er} janvier 2024 ; ainsi que celle de sept déchèteries mobiles, depuis le 1^{er} juillet 2024.

Afin de rendre le service plus efficient, POLD a par ailleurs revu toutes ses conventions avec les éco organismes. Il s'agissait, pour certaines filières à responsabilité élargie du producteur, de bénéficier d'accords spécifiques pour la collecte et le traitement en point de regroupement. C'est le cas par exemple des déchets diffus spécifiques, dits déchets toxiques.

L'ambition de l'EPT est d'offrir aux habitants de son territoire un maillage de déchèteries, qui les encourage à privilégier cette solution, plutôt que le recours à la collecte des encombrants en porte à porte qui endommage les objets et limite de ce fait le réemploi.

Une nouveauté : la collecte des déchets alimentaires des ménages

Après la collecte des déchets alimentaires (DA) des gros producteurs (marchés forains, restaurants scolaires et municipaux), depuis 2017, c'est la collecte des DA des ménages qui est devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2024. Pour s'y préparer, POLD a lancé en 2022 une étude pour analyser les solutions possibles de tri à la source des biodéchets, qui comprennent les déchets alimentaires et les déchets verts, issus des jardins. En parallèle, les villes de Courbevoie et Levallois-Perret avaient déjà commencé à mettre à disposition des points d'apports volontaires (PAV) pour les ménages avec 4 PAV installés à Courbevoie depuis 2022 et 3 PAV à Levallois depuis 2023.

Le plan d'actions adopté pour déployer le tri des biodéchets propose trois solutions : le compostage des biodéchets ; la collecte en porte à porte des déchets alimentaires pour les administrations, les écoles, les cuisines centrales et les marchés forains ; et la collecte en points d'apport volontaire des déchets alimentaires pour les ménages. C'est à partir de juin 2024 que le déploiement progressif des points d'apport volontaire a démarré sur le territoire, notamment dans les villes de Rueil-Malmaison (en juin), Courbevoie, Levallois-Perret, Puteaux, La Garenne-Colombes (en septembre), Suresnes et Vaucresson (en octobre) et Garches (en décembre).

Une fois collectés, ces déchets sont traités par le Sycotom, qui les valorise actuellement selon deux filières : le compostage ou la méthanisation. À terme, l'option méthanisation sera privilégiée pour les déchets alimentaires car un méthaniseur sera opérationnel à proximité du territoire.





1^{er} challenge zéro déchet

En novembre 2024, dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), POLD a organisé son premier challenge zéro déchet. Semi digital et ouvert à tous les habitants du territoire, il a réuni 280 participants, issus des 11 communes de l'EPT. Quizz, chasses aux trésors, recettes pour éviter les emballages... les défis proposés avaient vocation à sensibiliser le public aux enjeux du gaspillage, à lui faire découvrir les dispositifs de tri du territoire et à donner du sens à l'engagement individuel en faveur de la réduction du volume des déchets. 20 participants ont été lauréats de cette première édition d'un challenge qui sera renouvelé en 2025.

CHIFFRES CLÉS

800

clients et 400 donateurs accueillis à la ressourcerie de Saint-Cloud, dont 80 % issus du territoire de POLD

6

tonnes de dons collectés par la boutique solidaire de la ressourcerie de Saint-Cloud

55,3

tonnes collectées par les 3 ressourceries du territoire (R Nouvelle, La Fabric'a et Le Cercle) en 2024

5127

composteurs individuels et **3571** lombricomposteurs distribués depuis le démarrage du compostage, dont **751** composteurs individuels en 2024 et **422** lombricomposteurs en 2024. Nous pouvons estimer à **30 000**, le nombre d'habitants qui réalisent le geste du compostage individuel ou collectif.

STIMULER L'INNOVATION





Quelle est l'ambition première du Catalyseur santé créé par POLD en 2024 ?

« Avec le Catalyseur santé, Paris Ouest La Défense affirme son ambition de devenir un pôle stratégique de l'innovation en santé. Ce dispositif incarne notre engagement à structurer des filières d'excellence, à attirer des projets innovants et à

favoriser les synergies entre acteurs publics et privés de la santé. »

En quoi cet écosystème constitue-t-il un atout pour l'attractivité du territoire ?

« Le Catalyseur santé renforce la compétitivité de Paris Ouest La Défense en capitalisant sur ses atouts : excellence hospitalière, présence de grands groupes, ancrage académique et tissu entrepreneurial dense. Il favorise l'implantation de projets à fort impact, créateurs d'emplois et de richesses sur les villes du territoire. Il positionne POLD comme un territoire d'accueil privilégié pour les acteurs économiques de la santé. »

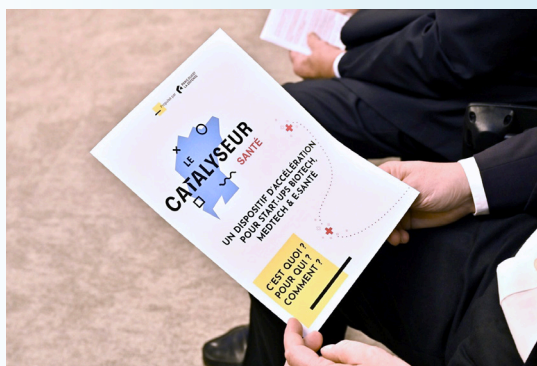
Patrick Ollier

Vice-président : développement économique et innovation
Maire de Rueil-Malmaison



NAISSANCE DU CATALYSEUR SANTÉ

Tremplin pour les uns, lieu ressources pour les autres, le Catalyseur santé, implanté par Paris Ouest La Défense à Suresnes en octobre 2024, se présente comme un terrain d'innovation et de coopération territoriale, dans le secteur de la santé. Moins d'un an après son inauguration, de premiers projets ont éclos.



Membre du comité de sélection des entreprises accueillies au Catalyseur santé, l'hôpital Foch a bénéficié en quelques mois de l'expertise de la start-up Praxysanté, qui lui a conçu un chatbot sur mesure. Cet agent conversationnel répond aux questions pratiques des patients : comment venir à l'hôpital, où se garer, quels justificatifs présenter à l'accueil... « Très fonctionnelle, cette première application témoigne de l'intérêt pour notre établissement d'avoir des acteurs innovants à nos portes, analyse Jacques Léglise, le directeur de l'hôpital Foch. Il y a un vrai potentiel pour nous de travailler avec ces start-up, dans une logique de recherche et d'innovation. »

Inversement, pour les start-up, la proximité de l'hôpital Foch, hôpital universitaire pluridisciplinaire, est un atout formidable. « Nous pouvons discuter avec des neurologues, des médecins cliniciens, des oncologues, témoigne ainsi Coralie Dorard, directrice de recherche chez Actipulse, une start-up hébergée par le Catalyseur. Cette proximité va nous permettre d'évaluer les bénéfices sur le long terme de notre dispositif médical de stimulation magnétique transcrânienne, en fonction des besoins des patients et des médecins. »

Au-delà de la mise en réseau, faire partie du Catalyseur santé offre un environnement propice au développement. Pour Coralie Dorard, qui travaille seule pour l'instant, disposer d'un bureau à Suresnes, dans les locaux de DocCity, lui permet de tisser des relations avec d'autres jeunes entrepreneurs, confrontés aux mêmes problématiques qu'elle. Elle va aussi bénéficier, pendant les dix-huit mois que durera l'incubation d'Actipulse, d'un accompagnement stratégique dispensé par un cabinet spécialisé. Cela fait partie des services proposés par le Catalyseur santé pour aider ses jeunes pousses à mûrir, s'épanouir et s'émanciper.

STIMULER L'INNOVATION

Identifié comme un territoire économiquement dynamique, Paris Ouest La Défense veille à entretenir cette énergie. En 2024, il a ainsi lancé le Catalyseur santé et continué à financer de nombreux dispositifs en faveur de l'innovation, la création et le développement des entreprises. L'ambition de POLD est de consolider et pérenniser son attractivité.

Le concept de « catalyseur » fait des émules

Le Catalyseur santé a été lancé en 2024 dans le prolongement du Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Comme son prédécesseur, qui continue de fonctionner pleinement, la nouvelle entité doit permettre au territoire de créer une attractivité auprès des acteurs de la santé, avec à la clef des emplois et de la valeur ajoutée.

Installé à Suresnes, le Catalyseur santé met 24 postes de travail à la disposition des start-up qu'il héberge ; il leur propose aussi un accompagnement sur-mesure, assuré par les experts du cabinet Wilco. En 2024, sept entreprises ont été sélectionnées pour intégrer le Catalyseur santé.

Mais plus qu'une offre matérielle, cette nouvelle entité, à l'image du Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat, propose à ses hôtes un accès à un écosystème riche en opportunités : rencontres, participations à des salons et autres rendez-vous professionnels...

Des connexions sont d'ailleurs prévues entre les deux catalyseurs, le plus récent bénéficiant du programme du plus ancien. En 2024, de nombreux rendez-vous ont été proposés aux jeunes entreprises du territoire.

Elles ont ainsi pu participer aux visites de structures innovantes – VINCI, station F, FIND CLimate, Orange... - proposées par Les Numersives. Reconduit chaque année, ce dispositif permet de tisser un maillage entre les lieux et acteurs innovants du territoire, de créer des réseaux d'excellence regroupant acteurs publics et privés, de donner de la visibilité à l'offre présente sur le territoire, d'échanger et de mutualiser des actions entre pairs. Ces visites sont centrées sur les filières stratégiques de POLD : économie circulaire, industrie du futur, santé.

Des classiques...

Comme chaque année, le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat a organisé et/ou participé à différents prix valorisant les jeunes entreprises des Hauts-de-Seine.

Avec pour titre « Entrepreneurs, décrochez votre médaille », la 9^e édition du prix Made in 92 s'est ainsi déroulée fin 2024. Sur les 622 dossiers reçus par la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine, 96 candidatures de jeunes entreprises du département ont été retenues. À l'issue de quatre étapes territoriales, dans

les quatre EPT du département, 24 finalistes ont été sélectionnés pour participer à la Grande Soirée finale qui s'est tenue le 9 décembre 2024 au Beffroi de Montrouge, devant 600 personnes. Dix prix ont été remis - pour un total de dotations de 70 000 € - dont le Grand Prix Made in 92, décerné à la start-up Smart Back.

La 2^e édition du prix de l'entrepreneuriat féminin s'est déroulée le 21 novembre 2024. Plus de 130 personnes ont assisté à la remise des récompenses : le prix Impact à Esther Malka et Les Reines Bâtisseuses, une coopérative de femmes dans les métiers de la rénovation de l'habitat ; le prix Reconversion à Virginie Franc-Jacob et Mavieenlivre.com, un outil permettant de créer son livre de souvenirs ; le prix Innovation à Jennifer Boulaud et sa plateforme PlayDogs pour découvrir tous les lieux dogfriendly et le prix Bien-être à Emmanuelle Gautier et Gynger, une solution de suivi de santé féminine.

...et des nouveautés

Parmi les nouveautés concoctées par le Catalyseur, la production de podcasts qui abordent et aborderont des sujets stratégiques comme la cybersécurité, la santé ou encore l'économie sociale et solidaire. a marqué l'année 2024.

Enregistrés sous la forme de discussions fluides, ils donnent la parole à des personnalités reconnues, dont les analyses et l'expérience ont vocation à aider celles et ceux qui se sentent moins aguerris sur le sujet abordé. Ce fut le cas avec la première série de six épisodes consacrés à la cybersécurité.

Ce thème n'a pas été choisi au hasard, puisque le Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat, profitant de l'installation à Puteaux du Campus Cyber, a pris à bras-le-corps ce sujet pour relayer auprès de son réseau les solutions de protection actuelles.

Il a ainsi accueilli en 2024 une présentation du Programme CYBIAH pour sensibiliser les TPE/PME aux questions de cybersécurité, leur présenter des formules d'accompagnement adaptées à leur taille et identifier avec elles les freins qu'elles rencontrent pour mettre en place ces solutions. Cofinancé par l'Union européenne et la Région Île-de-France, ce programme réunit 46 partenaires, dont Paris Ouest La Défense, la Chambre de commerce et d'industrie ou encore la Métropole du Grand Paris.



Le 24 mars 2024, la journée de l'entrepreneuriat féminin a réuni 417 personnes, qui ont pu rencontrer et échanger avec de nombreux acteurs, associations locales et organismes publics notamment.

Accompagner la création d'entreprise

Sous la forme de permanences ou d'ateliers thématiques, l'accompagnement gratuit et de proximité, proposé dans le cadre du dispositif Coups de pouce, s'est poursuivi en 2024. Conçu par les équipes de Paris Ouest La Défense, il vise à orienter les porteurs de projet dans toutes les phases de leur parcours, de l'émergence de l'idée à la création de leur entreprise. Invité par les villes du territoire, Coups de pouce a participé à plusieurs rendez-vous consacrés à l'emploi et à la création d'entreprises.

En complément de ce dispositif, POLD a lancé les ateliers Parkour. Innovante et expérimentale, l'approche qu'ils développent repose sur cinq principes forts : la recherche de sens, l'autonomie, la collaboration, l'itération et l'expérimentation. Cinq éditions ont eu lieu en 2024, à Suresnes, Neuilly-sur-Seine, Nanterre, Rueil-Malmaison et Vaucresson.

Pour une gestion plus efficiente du patrimoine immobilier

Faute de données précises sur le périmètre, la nature, l'état du parc immobilier tertiaire de son territoire, POLD s'est doté d'un Observatoire territorial stratégique de l'immobilier (OTSI). En 2023, avec ses villes adhérentes et un partenaire (HBS Research), il a lancé une plateforme web pour cartographier les éléments du bâti existant et répertorier ses caractéristiques susceptibles d'intéresser les services municipaux (directeurs développement économique et commerce des villes, agents de l'urbanisme et de l'aménagement, élus).

À la suite de cette expérimentation, le bilan a mis en exergue le besoin d'intégrer de nouvelles données complémentaires, notamment pour mieux appréhender la mobilité des entreprises sur le territoire.

C'est ainsi que POLD a lancé courant 2024 un marché public en vue de se doter d'un outil capable d'aider les services et élus des villes à décrypter les tendances immobilières, prendre les bonnes décisions et anticiper les politiques urbaines et économiques à mettre en œuvre. Un atelier de lancement a eu lieu en décembre 2024, animé par HBS Research, titulaire du marché. Les données recueillies enrichiront progressivement la plateforme web de l'OTSI, laquelle doit aider au pilotage des politiques publiques en matière de foncier.



COMPTES FINANCIERS

LA PÉRÉQUATION

Les dispositifs de péréquation dite « horizontale » ont pour objectif de prélever une partie de la richesse fiscale des collectivités plus favorisées afin de la reverser aux collectivités les plus défavorisées.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le fonds de solidarité des communes de la Région d'Île-de-France

(FSRIF) constituent la péréquation horizontale à laquelle sont soumis Paris Ouest La Défense et ses communes membres. Depuis la création du territoire au 1^{er} janvier 2016, ces dispositifs ont augmenté jusqu'à devenir confiscatoires.

Avec 239 € par habitant en 2023, le territoire et ses communes sont les premiers contributeurs sur le plan national, comme sur le plan régional et métropolitain.

Initialement à 10 %, le taux plafond de péréquation rapporté aux ressources fiscales a été rehaussé à de multiples reprises et est fixé depuis 2020 à 14 % des ressources fiscales.

En 2023, la péréquation atteint 139,1 millions d'euros, ce qui représente près de 77 % du produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

LE PACTE FINANCIER ET FISCAL

Le pacte financier et fiscal (PFF) approuvé lors du conseil de territoire du 16 février 2023 repose sur deux principes :

- garantir aux communes le même niveau de ressources fiscales qu'en 2015 ;
- tendre vers la neutralité financière pour les communes tout en assurant l'équilibre budgétaire de l'EPT.

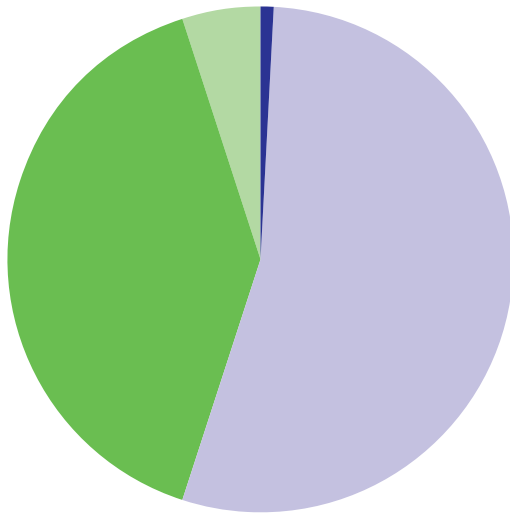
Il repose sur la sectorisation des recettes et des dépenses, commune par commune.

Il permet de déterminer les ressources nécessaires à l'équilibre des budgets sectorisés en fonctionnement et en investissement de l'EPT, via le fonds de compensation des charges territorialisées (FCCT).

Le règlement budgétaire annuel repose sur le principe d'une répartition de la variation de CFE entre les communes membres à hauteur de 50 % et l'EPT Paris Ouest La Défense pour les 50 % restants. L'enveloppe de CFE affectée au territoire est ensuite répartie entre un amortisseur de la péréquation (50 %, soit 25 % de la variation du produit sectorisé total) et des « projets communs ». L'enveloppe dédiée aux « projets communs » est majorée du produit de CFE issu de l'augmentation du taux telle que décidée en 2019, soit de 20,73 % à 20,91 %. L'enveloppe des « projets communs » est ensuite répartie entre les communes selon les arbitrages.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- 1 % Vente de produits
- 54 % Impôts et taxes
- 40 % Dotations et participations
- 0 % Autres produits de gestion courante
- 0 % Atténuation de charges
- 0 % Produits financiers
- 0 % Produits exceptionnels
- 0 % Opérations d'ordre de section à section
- 4 % Résultat de fonctionnement reporté

DESCRIPTIF

Recettes réelles en €

- Vente de produits : **4 874 028**
- Impôts et taxes : **258 569 917**
- Dotations et participations : **190 962 533**
- Autres produits de gestion courante : **288 200**
- Atténuation de charges : **0**
- Produits financiers : **617 357**

TOTAL : 455 312 035

Recettes d'ordre en €

- Opération d'ordre de section à section : **693 397**

Résultat de fonctionnement reporté en €

TOTAL : 20 538 984

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **455 M€** auxquels il faut ajouter le résultat reporté de fonctionnement de 2023 pour un montant de **20,50 M€**.

Les recettes de fonctionnement se décomposent principalement des ressources fiscales de contribution financière des entreprises (CFE), du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) versées par les communes et des ressources liées à l'exercice des compétences (collecte et traitement des ordures ménagères principalement).

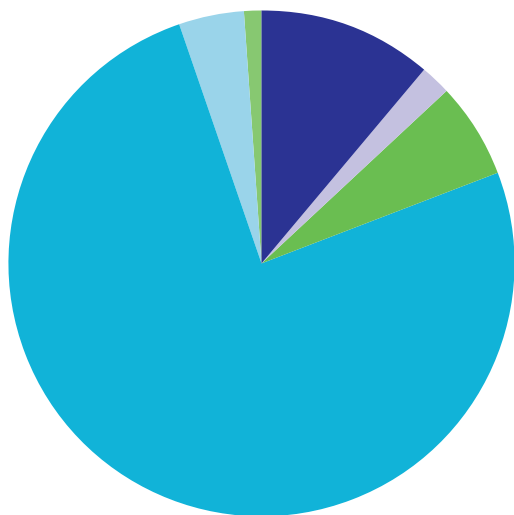
Le produit de la CFE est de **187,60 M€**.

Le FCCT ajusté selon le pacte financier et fiscal (PFF) tel que fixé lors de la CLECT du 12 mars 2024 est de **175,70 M€**.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) atteint le montant de **71 M€**.

Les autres recettes correspondent aux produits perçus pour l'ensemble des compétences territoriales avec, au premier plan, la collecte et le traitement des ordures ménagères (4,80 M€).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



- 11 % Charges à caractère général
- 2 % Charges de personnel et assimilés
- 6 % Autres charges de gestion courante
- 75 % Atténuation de produits
- 0 % Charges financières
- 0 % Charges exceptionnelles
- 0 % Dépenses imprévues
- 4 % Virement à la section d'investissement
- 1 % Opération d'ordre de section à section

DESCRIPTIF

Dépenses réelles en €

- Charges à caractère général : **53 690 354**
- Charges de personnel et assimilés : **8 896 556**
- Autres charges de gestion courante : **28 777 519**
- Atténuation de produits : **359 640 203**
- Charges financières : **917 900**
- Charges exceptionnelles : **21 000**
- Dépenses imprévues : **0**

TOTAL : 451 943 532

Dépenses d'ordre en €

- Virement à la section d'investissement : **18 889 060**
- Opération d'ordre de section à section : **5 711 824**

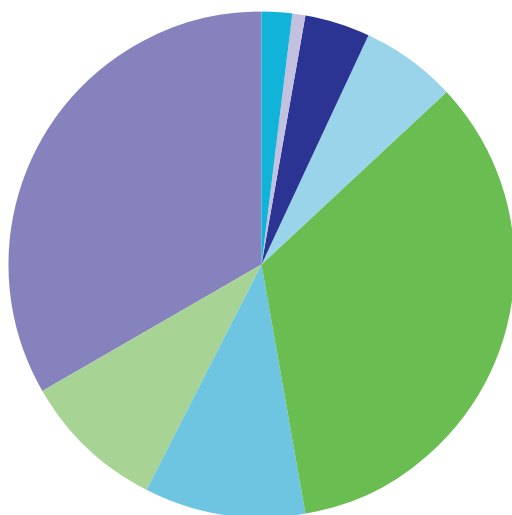
TOTAL : 476 544 417

Les dépenses de fonctionnement se répartissent en 3 catégories :

- Les dépenses liées à l'exercice des compétences confiées à l'EPT atteignent : **86,89 M€** et se composent principalement de la compétence de collecte et traitement des déchets qui représente plus de 87 % du total (**75,30 M€**). Les autres dépenses concernent principalement le développement économique **3,40 M€**, la politique de la ville **1,40 M€**, le logement **1,40 M€**, etc.
- Les reversements et prélèvements sur fiscalité : fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), dotations d'équilibre (mise en place de la nouvelle architecture financière et fiscale Métropole/ territoire/ communes) et suppression de la taxe professionnelle (fonds national de garantie individuelle des ressources -FNGIR). Elles représentent un volume total de **359,6 M€** soit 75 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les autres opérations financières et comptables : frais financiers et amortissements des immobilisations. Les charges financières de la dette s'élèvent à **0,9 M€** et sont en partie couvertes par les remboursements des villes.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

RECETTES D'INVESTISSEMENT



2 %	Subventions d'équipement reçues
1 %	Dotations et Fonds divers
0 %	Cautions
4 %	Autres immobilisations financières
6 %	Dette nouvelle
0 %	Cessions
34 %	Virement de la section de fonctionnement
10 %	Opération d'ordre de section à section
0 %	Restes à réaliser
9 %	Affectation du résultat
33 %	Excédent d'investissement reporté

DESCRIPTIF

Recettes réelles en €

- Subventions d'équipement reçues : **1 103 767**
- Dotations et Fonds divers : **568 711**
- Cautions : **1 900**
- Autres immobilisations financières : **2 290 693**
- Dette nouvelle : **3 569 739**
- Cessions : **36 000**

TOTAL : 7 570 810

Recettes d'ordre en €

- Virement de la section de fonctionnement : **18 889 060**
- Opération d'ordre de section à section : **5 711 824**

TOTAL : 24 600 884

Restes à réaliser en €

- Restes à réaliser : **100 319**

Affectation du résultat en €

- Affectation du résultat : **5 125 442**

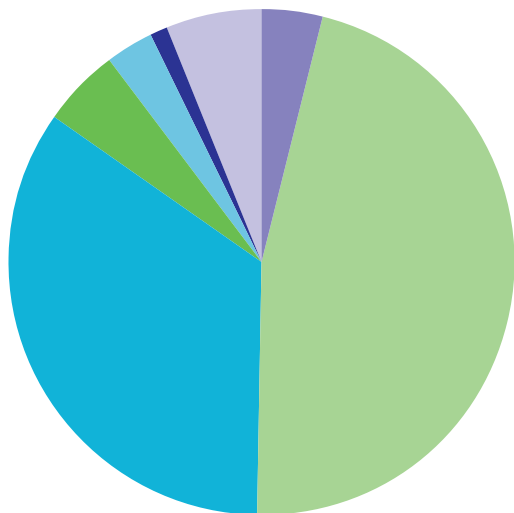
Excédent d'investissement reporté en €

- Excédent d'investissement reporté : **18 638 535**

TOTAL : 56 035 990

Les recettes d'investissement avant autofinancement budgétaire (opérations d'ordre et virement de la section de fonctionnement), cessions et reprise des résultats atteignent **7,50 M€**.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



- 4 % Immobilisations incorporelles
- 46 % Subventions d'équipement versées
- 34 % Immobilisations corporelles
- 0 % Immobilisations en cours
- 0 % Subventions d'investissement
- 5 % Emprunts et dettes
- 3 % Dépenses compte de tiers
- 1 % Opérations patrimoniales
- 6 % Restes à réaliser

DESCRIPTIF

Dépenses réelles en €

- Immobilisations incorporelles : **2 197 661**
- Subventions d'équipement versées : **25 967 500**
- Immobilisations corporelles : **18 959 345**
- Immobilisations en cours : **0**
- Subventions d'investissement : **0**
- Emprunts et dettes : **3 017 900**

TOTAL : 50 142 406

- Dépenses compte de tiers : **1 585 559**
- Opérations patrimoniales : **693 397**
- Restes à réaliser : **3 614 628**

TOTAL : 56 035 990

Les dépenses d'équipement (immobilisations corporelles, incorporelles et travaux en cours) représentent **48,70 M€**.

Le premier poste concerne la compétence aménagement et urbanisme : **5,20 M€** :

- Les opérations d'aménagement à Courbevoie :
 - Opération d'aménagement Village Delage : **1,2 M€** (dont acquisitions foncières : parcelles AP85, AP69AQ73, volumes 19-1 et 20-3 correspondant à la placette de la rue Paul Bert pour **1,2 M€**, consignation de l'indemnité de dépossession dans le cadre de l'expropriation de la parcelle AP66 et AP82...)
 - Opération pour compte de tiers : **1,5 M€** (travaux de la rue Paul Bert)
 - Opération d'aménagement Charras-Cœur de Ville : une enveloppe de **3,8 M€** (dont 2,9 M€ et 900 000 € pour une étude technique de portance de la dalle de l'ensemble immobilier).
- Les opérations d'aménagement à Nanterre :
 - Traité de concession d'aménagement ZAC Chemin de l'Île : **2,5 M€**
- Traité de concession d'aménagement Parc Sud : **2 M€** (dont 1 M€ budget mutualisé)
- Études **613 520 €**

Les autres dépenses concernent principalement :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères : **2,9 M€** ;
- Le logement : **1,5 M€** (concerne essentiellement l'OPAH Colline Défense 1,4 M€ ainsi que des dépenses d'investissement sur l'aire d'accueil des gens du voyage) ;
- le développement économique (216 500 €) pour réaliser notamment des outils numériques innovants pour le catalyseur et les commerces ;
- Une enveloppe afin de permettre aux villes de déposer des offres de concours dans le cadre des compétences développement durable du territoire : **20 M€** (villes de Neuilly-sur-Seine 6 M€, Levallois-Perret 10 M€, La Garenne-Colombes – d'autres dossiers pourront être déposés en cours d'année).

RESSOURCES HUMAINES

UNE ORGANISATION OPTIMISÉE DES EFFECTIFS ET DES RELATIONS SOCIALES

Avec 56 agents au 31 décembre 2024, l'EPT Paris Ouest La Défense affiche un effectif relativement stable, composé de 30 fonctionnaires et 26 contractuels. Huit postes non pourvus en 2024 sont en cours de recrutement en 2025, année au cours de laquelle une réorganisation des services est prévue pour mieux répondre aux enjeux réglementaires en matière de compétences territoriales.

Mutualisation des compétences

Comme cela se fait depuis 2018, des conventions de mise à disposition individuelle de personnels ont été conclues en 2024, pour l'exercice de la compétence assainissement avec la commune de Garches, de la compétence déchets avec Neuilly-sur-Seine et de la compétence aménagement avec Vaucresson. Les agents ainsi mis à disposition ne sont pas inclus dans la comptabilisation des emplois de POLD. L'EPT a par ailleurs eu à nouveau recours en 2024 à cinq collaborateurs issus des communes membres pour exercer des fonctions de direction, de coordination, de gestion et d'expertise.

Encourager l'apprentissage

Pour favoriser la formation de jeunes en alternance dans les domaines de compétence de l'EPT, trois contrats d'apprentissage ont été signés en 2024 dans les domaines des ressources humaines, des finances et du développement durable à Vaucresson.

Rémunérations et protection sociale

De nombreuses mesures d'ordre réglementaire en faveur du pouvoir d'achat ont fortement impacté les dépenses liées à la masse salariale, à travers l'attribution de 5 points d'indice à compter du 1^{er} janvier 2024, la hausse du SMIC, l'augmentation de la prise en charge des frais de mission et du remboursement des transports, ou encore la revalorisation des montants forfaitaires pour le CET... En outre, POLD a continué à financer l'action sociale, en cotisant au comité national d'action sociale.

Maintien d'un dialogue social de qualité

En 2024, le comité social territorial et la formation spécialisée se sont réunis trois fois. Des sujets majeurs ont été abordés (plan de formation, finalisation du document unique, mise à jour du tableau des effectifs, convention des mises à disposition de personnels...) dans un esprit de maintien d'un dialogue social de qualité.

DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET NUMÉRIQUES RENFORCÉS ET SÉCURISÉS

En 2024, POLD a poursuivi ses efforts pour répondre aux défis liés à la cybersécurité, à la gestion des données et à l'optimisation des infrastructures.

Infrastructure et sécurité

Dans la continuité des évolutions stratégiques engagées au sein de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN), l'arrivée d'une nouvelle DSI à POLD le 1^{er} mai 2024 a permis de poursuivre le renforcement et la modernisation du Système d'Information.

L'infrastructure technique de POLD a été mise à jour pour répondre aux besoins croissants des services numériques ; POLD a également renforcé sa sécurité

avec l'implémentation de pare-feu, de filtrage des accès, de solutions anti-malware et d'une solution de sauvegarde sécurisée (Leevia) pour protéger les données essentielles et assurer une récupération rapide en cas de panne ou de cyberattaque. D'une manière générale, le renforcement de la sécurité a été un axe majeur de l'année 2024, avec de nombreuses actions visant à préserver l'intégrité et la disponibilité des systèmes et à anticiper les risques d'incidents majeurs.

Développement du SIG

Outil puissant qui permet de stocker, traiter et cartographier des données géographiques, le système d'information géographique (mobilités douces, stationnement, gestion des déchets...), devient un véritable outil d'aide à la décision, dès lors qu'il est bien structuré et alimenté. En 2024, POLD a recruté une chargée de mission SIG afin de dynamiser le SIG mutualisé du Territoire. Pour cela, elle a conçu un guide pratique pour accompagner les communes de POLD dans l'intégration et la gestion de leurs données d'assainissement. Elle réalise également un accompagnement auprès des services ville pour les former à la prise en main de l'outil.

CYBERSÉCURITÉ ET COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

En 2024, la Direction des Systèmes d'Information de POLD a renforcé ses actions en matière de cybersécurité. Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) a mené plusieurs campagnes de sensibilisation auprès des agents de POLD et a accompagné les services des communes membres dans la prévention des risques numériques.

Par ailleurs, des groupes de travail réunissant les DSI des villes du territoire et de POLD ont été structurés autour du partage de bonnes pratiques, de la mutualisation d'outils, et de l'identification concertée des vulnérabilités. Ces démarches collectives favorisent une gouvernance numérique plus résiliente et solidaire à l'échelle intercommunale.





**Paris Ouest La Défense
Établissement public territorial
Immeuble Le Luminis
91, rue Jean Jaurès
92800 Puteaux**

**www.parisouestladedefense.fr
01 55 69 31 50**

Édité par Paris Ouest La Défense
SIREN 200057982
Imprimé par Merico, 1, Route de la Cave
12340 BOZOULS

Dans le respect des normes environnementales,
sur papier issu de forêts gérées durablement.

Ne pas jeter sur la voie publique.

©Crédits Photos : Paris Ouest La Défense / AdobeStock
Rédaction - conception - réalisation : straté**act**

Septembre 2025

